



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 14 novembre 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 6 novembre 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain et M. BOICHE avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et Mme CIUDAD-KADI.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël, Mme LAMY et Mme SEDIRA.

Secrétaire de séance : Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI Kabboura

N° 2024-127 : SUBVENTION PRÉVENTION ROUTIÈRE :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Comité de la Nièvre de la Prévention Routière organise des actions de sensibilisation auprès d'un public multigénérationnel et notamment la piste mobile d'éducation routière pour les classes de CM2.

Monsieur le Maire précise qu'en lien avec la Gendarmerie, le comité organise une action dans le cadre du Savoir Rouler à Vélo (SRAV) et permet aux enfants de valider deux niveaux du programme. Chaque année, la piste est mise à disposition dans les deux écoles de la Ville.

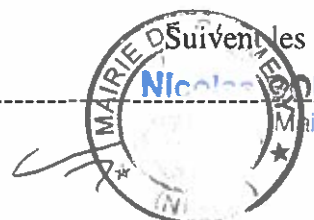
Par ailleurs, le comité de la Prévention Routière est sollicité pour la journée « Sécurité Routière ».

Monsieur le Maire indique que deux classes de CM2 des écoles de Clamecy sont candidates. La subvention sollicitée par le Comité de la Prévention Routière s'élève à 150 € par classe soit 300 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 300 € au Comité de la Nièvre de la Prévention Routière pour l'année 2025.

Dépense à inscrire au Budget, article 6574.

Suivent les signatures.
 Nicolas BOURDOUNE
Maire